224C0079
FR0010208488-FS0040

15 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ENGIE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 janvier 2024, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 janvier 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société ENGIE et détenir 155 073 365 actions ENGIE[2] représentant 161 291 275 droits de vote, soit 6,37% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ENGIE sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Dont 10 167 768 ADR ENGIE représentant autant d'actions ENGIE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 309 268 actions ENGIE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 435 285 011 actions représentant 3 199 086 726 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.